

le sommes, ne saurait, sans l'intervention spéciale de la divine providence, échapper au joug qu'on lui prépare. Oh ! que chaque partie du pays comprenne l'immense responsabilité qui pèse aujourd'hui sur elle, et qu'elle ne recule devant aucun sacrifice pour assurer à la patrie la portion de secours et d'appui qu'on attend d'elle. Que de reproches n'auraient pas à se faire les divisions électorales qui molliraient dans la crise actuelle ! Pères de famille, vos enfants rougiraient de vous, et vous accuseraient d'être les auteurs de leur abaissement si, au lieu d'envoyer au Parlement des hommes qui réclameront notre réhabilitation, vous nommiez des mandataires qui iront approuver, appuyer, encourager ceux qui vous oppriment et rêvent votre anéantissement. La patrie attend que chaque individu, chaque section fasse son devoir : et honte éternelle à ceux qui reculeront !.....”

Ce procédé tyrannique fut justement flétri, durant la session suivante, par un rapport de comité ¹ ; et un acte fut passé dans la session de 1842 pour rétablir les villes de Québec et de Montréal dans leurs anciennes limites.

Dans plusieurs comtés du Haut-Canada, il y eut des actes de violence accompagnés de meurtres. Dans le comté de Durham, un homme fut tué à coups de bâton sur la tête ; dans celui de Halton, un individu ayant lancé son cheval et sa voiture à toute vitesse à travers un rassemblement, tua un homme et en blessa plusieurs autres. A Toronto, à l'occasion du triomphe de deux candidats élus (MM. Dunn et Buchanan), il y eut une émeute sérieuse, suscitée, paraît-il, par le parti orangiste, et dans laquelle un homme fut tué. Cette émeute devint plus tard le sujet d'une enquête instituée par le gouvernement. ² Dans la première division d'York, une taverne fut presque entièrement détruite, et il fallut appeler les troupes pour disperser le rassemblement. Des troupes furent aussi envoyées dans le comté de Simcoe.

Mais dans le Bas-Canada, où le gouverneur avait eu l'imprudence de faire présenter des unionistes et même des anglais dans des comtés absolument canadiens, il y eut des actes de violence, de fraude et de corruption inconnus jusqu'alors.

Une partie de ces actes de violence se trouve consignée dans les journaux de l'Assemblée législative de 1841, 1842 et 1843, dans les pétitions présentées par les candidats lésés contre les membres siégeants et dans les enquêtes des comités instituées à

1. *Journal de l'Assemblée législative*, App. N. N.

2. *Journal* 1841, App. S et O. O.